



Devez-vous faire tamponner votre passeport ?

Vous devrez demander à un agent de tamponner votre passeport si vous êtes ressortissant de :



- Vous venez faire des études courtes (jusqu'à six mois)
- Vous disposez d'un Certificat de parrainage créatif et sportif de niveau 5
- Vous devez effectuer des missions rémunérées temporaires
- Vous êtes membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE, que vous souhaitez rejoindre au Royaume-Uni de manière permanente.

Merci de ne pas utiliser les passages automatisés et de suivre les panneaux indiquant « See an officer » (voir un agent) pour faire tamponner votre passeport, afin de pouvoir mener les activités objet de votre voyage.